



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 13

Date de la convocation

11/12/2024

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT Morgan RAIFFE, Romain NUEIL

Était absente/excusee : Isabelle AUZANNEAU,

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. CITEOS : location d'illuminations de Noël
2. Central Copie : imprimante à l'agence postale
3. Points divers

Début de séance à 20h

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19/11/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: CITEOS

Madame le Maire fait part de la proposition de la société CITEOS concernant les illuminations de Noël, soit sous forme de location (contrat de 3 ans) ou d'achat.

Après discussion, le Conseil Municipal valide la location d'illuminations de Noël pour une période de 3 ans.

Point 2: Central Copie

- Acquisition d'une imprimante à l'Agence Postale

Madame le Maire propose l'acquisition d'une imprimante à l'Agence Postale.

Central Copie propose soit l'achat pour un montant de 1128€ TTC ou soit en contrat de location pour 20 trimestre à 69,94€ TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide la location pour 5 ans avec Central Copie.

Point 8 : Points divers

- Chaudière au logement de l'école

Madame le Maire informe que la chaudière à gaz au n°7 du logement école est tombée en panne début décembre et que le remplacement de celle-ci a eu lieu en début de cette semaine.

Le Conseil Municipal accepte de réduire le loyer de décembre de moitié aux locataires suite à cette panne.

- Chats errants

Régulièrement, la commune est confrontée au problème des chats errants.

Il pourrait être possible de conventionner avec la clinique vétérinaire de Pleumartin afin de les stériliser, les identifier, et ensuite de les relâcher.

Après un tour de table, le conseil municipal accepte la convention avec la clinique vétérinaire de Pleumartin.

- **Nuisance des pigeons au niveau de l'église**

Madame le Maire informe des désagréments dus à la présence de nombreux pigeons sur l'église. Après renseignement pris, il est possible de faire intervenir l'ACCA de la commune pour effectuer une battue aux pigeons.

Le Conseil Municipal propose de rencontrer l'ACCA de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ